



Résiliation de bail par le locataire

Par **cadillac 82**, le **27/07/2018** à **11:41**

Bonjour, une locataire m'a envoyé sa lettre de résiliation de bail mais ayant changé d'adresse sans le lui signaler, je n'ai donc jamais reçu ce courrier. M'ayant appelé pour m'informer de cela je lui ai communiqué ma nouvelle adresse, lui demandant par ailleurs de justifier sa demande de préavis court (1 mois), à la suite de quoi elle est partie sans donner suite et sans état des lieux, sans récupération de clés ! j'ai envoyé un recommandé ainsi qu'à son garant considérant qu'il n'y a pas de résiliation et réclamant les impayés sous peine de procédure d'expulsion, il y a eu des échanges téléphoniques avec accord de RV pour état des lieux de sortie, lequel a été annulé, depuis malgré des relances plus rien ! Que puis-je faire ?
Cordialement, merci

Par **aliren27**, le **27/07/2018** à **12:26**

Bonjour, rncontacter un huissier pour faire constater que le logement est "abandonné", faire un EDL de sortie, et une reprise du logement. Puis vous pourrez lui demander de poursuivre le locataire et de demander réparations au garant.rnrnCordialement